

SELARL TOURAUT AVOCATS

Société d'avocats, 26, rue des Cordeliers - 77100 MEAUX

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UN PAVILLON

Sis 97, rue des Picards à ORLY-SUR-MORIN (Seine-et-Marne)

Visite le vendredi 18 septembre 2026 de 14 h 00 à 15 h 00

L'adjudication aura lieu le **JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2026 à 10 heures**
en l'audience des Criées, Salle numéro 1 du tribunal judiciaire de Meaux, palais de Justice,
44, avenue du Président-Salvador-Allende à 77100 Meaux

A la requête du :

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le n° 542 016 381, dont le siège social est CONTENTIEUX 4 rue Gaillon, 75107 Paris cedex 02, agissant par son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat la SELARL TOURAUT AVOCATS, société d'avocats inter barreaux dont le siège est à Meaux (77100), 26, rue des Cordeliers, intervenant par Maître François MEURIN, avocat associé.

DÉSIGNATION

Un PAVILLON À USAGE D'HABITATION d'une superficie de 125,31 m² sis 97 rue des Picards à Orly-sur-Morin (Seine-et-Marne).

Le tout cadastré section D numéro 695 lieudit « 97, rue des Picards » pour une contenance de 9 ares et 67 centiares.

DPE : E.

OCCUPATION

Les lieux sont occupés par l'un des propriétaires et ses enfants.

MISE A PRIX : 70 000 €

FRAIS

Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en **sus** du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du tribunal judiciaire de Meaux ou en consultation gratuite sur le site avoventes.fr

Fait et rédigé par la SELARL TOURAUT AVOCATS, société d'avocats poursuivante, à Meaux, le 6 août 2026.

S'adresser pour les renseignements à :

- la SELARL TOURAUT AVOCATS, société d'avocats Inter-barreaux dont le siège est à Meaux (ligne directe secrétariat : 01 60 09 99 65).
- Cabinets secondaires : Paris, Melun et Chessy.
- www.touraut-avocats.com

Pour enchérir le ministère d'un Avocat exerçant près le Tribunal judiciaire de Meaux est obligatoire.

Un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € à l'ordre de la CARPA SEQUESTRE est obligatoire.